



BILAN DE L'EXERCICE DES MISSIONS REGIONALES DU GOUVERNEUR
DE LA PROVINCE DE NAMUR POUR L'ANNEE 2013

BASE LEGALE : article 7 §2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 18/09/08 fixant le statut des gouverneurs de province

AVANT – PROPOS

Chaque année est marquée par plusieurs événements qui ont, de manière directe ou indirecte, des répercussions sur mes missions, qu'elles soient régionales, fédérales ou provinciales.

L'année 2013 restera dans les annales puisqu'elle a vu l'avènement de notre nouveau Souverain, le Roi Philippe 1er.

Le 21 juillet 2013 a d'ailleurs été triplement historique puisqu'ont eu lieu le même jour l'abdication du Roi Albert II, l'investiture du Roi Philippe 1er et la célébration de notre fête nationale ;

Quatre mois plus tôt, le 20 mars, le Roi Albert II et la Reine Paola se rendaient à Namur au Palais provincial ainsi que sur les hauteurs de la citadelle afin de célébrer les 75 ans de l'Ecole Hôtelière provinciale de Namur, qui est régulièrement appelée à prester au Palais Royal. Ce fut l'occasion de mettre en avant la qualité de l'offre d'enseignement au niveau provincial dans son ensemble

Deux mois plus tard, le 2 octobre, le Roi Philippe et la Reine Mathilde faisaient leur Joyeuse Entrée en province de Namur.

Tous ces événements royaux sont à chaque fois l'occasion de mettre en lumière les atouts et les talents dont dispose notre province, et nécessitent une coordination importante par le Gouverneur et ses services.

Du point de vue des compétences régionales spécifiques, la réforme de la tutelle sur les communes a été consacrée par le décret du 31/01/2013 modifiant le CDLD, avec de nouvelles règles entrées en vigueur le 01/06/2013, ayant notamment pour effet d'instituer une autorité de tutelle unique et par voie de conséquence, de supprimer la compétence d'agir sur recours dans le chef des gouverneurs.

Par ailleurs, les réformes de tutelle sur les CPAS et le temporel des cultes ont également suivi leurs cours, avec des impacts dans le cadre de la tutelle des gouverneurs qui pourront être quantifiés en 2014.

La réforme des grades légaux a quant à elle été entérinée par voie décrétole du 18/04/2013, et par les arrêtés du gouvernement wallon du 11/07/2013 consacrant les nouveaux rôles des directeurs généraux et financiers des provinces, communes et CPAS.

On peut noter également des implications au niveau des receveurs régionaux, avec les questions liées à la disparition du cautionnement de ceux-ci.

Il me paraît toujours aussi important de rappeler que les gouverneurs sont, en Wallonie, Commissaires des Gouvernements fédéral, régional wallon et communautaire francophone, mais demeurent aussi un des organes provinciaux prévus à l'article L2212-1 du CDLD, entretenant un réseau de collaborations étroites avec les autorités et administrations provinciales, qui leur confèrent ainsi une position institutionnelle stratégique, tant pour l'intégration des politiques wallonnes et communautaires au niveau du territoire provincial que pour la cohérence des actions provinciales et locales au regard des politiques précitées.

Outre le mandat général de Commissaire du Gouvernement wallon sur le territoire de la province, de nombreux textes me confèrent des compétences, notamment en matière de funérailles, de sépultures et de crématoriums, de législation électorale, d'agriculture, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de réglementation minière, de cours d'eau non navigables, de déchets ou encore en matière de nature et forêt et de parcs naturels.

Néanmoins, et nonobstant les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon cité plus haut, figurent parmi mes plus importantes compétences régionales les mesures de tutelle en matière de provinces, de CPAS, de cultes, de fabriques d'église, et de zones de police, ainsi que le contrôle des caisses publiques dont notamment celle de la Province.

Il me revient également de nommer les receveurs régionaux, de définir le lieu de leur affectation, d'exercer à leur égard le pouvoir disciplinaire et d'organiser le contrôle des encaisses publiques diverses gérées par le receveur.

Si le mandat général de Commissaire du Gouvernement et les matières de tutelle constituent un « *core business* » indéniable des missions régionales au regard du nombre de dossiers traités (cfr. tableaux du point D du rapport), celui-ci n'est que la partie visible du « *continuum* » des matières régionales que je peux rencontrer ; en effet, « l'action régionale » peut se décliner sous de multiples facettes et a fait l'objet en 2013 de plusieurs réflexions, réunions ou interventions :

- En matière de sécurité civile et de gestion de crise :

De nombreux contacts et flux d'informations circulent entre mes services de la sécurité civile (compétence fédérale) et le Centre Régional de Crise (CRC) installé au Palais provincial de Namur. Les réunions régulières mises en place entre le CRC et les services des gouverneurs depuis 2010 se poursuivent, pour tendre vers une concertation et définition des rôles optimales.

Le lien entre les compétences fédérales des gouverneurs, le CRC, mais aussi le SETHY, -ce dernier détenant l'expertise technique en matière d'inondations, les conséquences de celles-ci et les mesures de police administratives étant du ressort des gouverneurs-, doit continuer à être utilisé de la manière la plus efficace.

Une difficulté majeure provient toujours du fait que l'arrêté royal du 16 février 2006 ne prévoit pas l'intégration d'une « phase régionale de crise » dans la chaîne de phasage « communale-provinciale-fédérale ».

Aussi, dans ce cadre, j'ai toujours affirmé que les gouverneurs pourraient constituer un pivot idéal (en tant qu'acteur et/ou intermédiaire) de la gestion des crises dites « régionales » *stricto sensu*, et ce dans leur province.

En outre, la concertation paraît indispensable entre l'Etat fédéral et la Région, particulièrement au regard des responsabilités fédérales des gouverneurs en matière de planification d'urgence mais aussi de sécurité (réforme de la sécurité civile, entreprises Seveso, tutelle sur les zones de police, tutelle sur les zones de secours...).

Dans le cadre de la formation des acteurs locaux de la gestion de crise et de planification d'urgence, le partenariat développé à mon initiative, avec l'appui du Commissaire d'Arrondissement, entre l'Université de Liège et la Région wallonne, afin de mettre en place une formation dénommée « *PlaniCom* » (avec la délivrance d'un certificat universitaire), continue de s'organiser, avec plusieurs sessions dont une se déroule au Palais provincial de Namur, où j'ai continué à assurer une charge de cours en 2013. La démarche devenue interfacultaire avec les Facultés Universitaires de Mons dès 2011, a pris plus d'ampleur encore et a pu acquérir, en quelque sorte, ses « titres de noblesse ».

- En matière de relations internationales :

Certaines actions citées au point E du rapport, ajoutées à celles menées dans le cadre de mes missions fédérales, me confortent dans l'idée que le rôle des gouverneurs en matière de relations internationales (provinciales) pourrait être encore renforcé, en lien avec les missions protocolaires et diplomatiques fédérales.

Ceci permettrait plus de cohérence avec la politique internationale menée tant par le Fédéral que par la Région et les Communautés mais aussi au niveau local.

Les sollicitations des opérateurs régionaux et communautaires que sont l'AWEX et WBI, et les collaborations qui en découlent lors de l'accueil de délégations étrangères ou de missions à l'extérieur, démontrent s'il en était besoin le savoir-faire des pouvoirs intermédiaires en la matière, mais aussi, comme le Gouvernement wallon l'a rappelé, la nécessité de maintenir des actions de relations internationales à leur niveau.

La Mercuriale que j'ai prononcée devant le Conseil provincial du 18 octobre 2013 y était d'ailleurs dédiée, intitulée : « *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage....Quelques considérations sur les relations internationales des pouvoirs subordonnés. Quelle légitimité ? Quels outils ? Quels enjeux ? Quels partenaires ? Pour quels objectifs ?* »

Sa structure était la suivante :

1° La légitimité des pouvoirs subordonnés, comme la province, à s'intéresser et à s'impliquer dans les relations internationales.

2° Les balises, les enjeux et le champ des possibles en matière de relations internationales des pouvoirs subordonnés et de coopération décentralisée :

- Les balises : visions et approches des relations internationales
- Les outils : jumelages, MOU, réseaux, contacts personnalisés
- Les enjeux : impacts au niveau des collectivités territoriales locales
- Les partenaires : le BEP, les universités et hautes écoles, Namur-Capitale

3° exemples concrets :

- Welcome Office ASEAN
- Histoire commune entre Wallonie et Suède
- La chine : jumelage avec la province du Jiangsu
- Coopération avec les Seychelles
- La Francophonie
- Les relations transfrontalières

- Conférence des bourgmestres :

La Conférence des Bourgmestres est une assemblée que je réunis à intervalles réguliers pour aborder certains thèmes intéressant la gestion communale : des problématiques régionales, fédérales, provinciales et locales sont ainsi abordées (cfr. point G du rapport).

La « Conférence des bourgmestres », gagnerait à recevoir un prescrit formel, qui pourrait être un lieu de convergence, et l'occasion peut-être pour un Ministre de présenter aux responsables locaux une réforme, un décret,...

En 2013, une réunion de bourgmestres s'est tenue.

- Comité stratégique du Gouvernorat wallon :

L'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des gouverneurs de province wallons prévoit : « *En vue d'assurer une parfaite cohésion d'action sur tout le territoire, il est institué un Comité stratégique du Gouvernorat wallon, composé des gouverneurs de provinces, ainsi que des représentants du Ministre. Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an .Le Ministre, ou son délégué, fixe l'ordre du jour et préside les séances. La DGO5 du Service public de Wallonie en assume le secrétariat.* »

Comme déjà signalé dans les bilans précédents, il semblerait utile de revoir le mode de fonctionnement de ce Comité, afin de conférer un caractère exécutoire à certaines décisions collégiales et, à l'instar de la *Conférence des gouverneurs* de l'ensemble du Royaume, d'en confier la présidence au doyen des gouverneurs wallons. Cette assemblée pourrait, pourquoi pas par voie décrétole, être dotée de compétences accrues comme un pouvoir d'avis dans certaines matières ou dans des matières de contentieux administratifs.

- Remplacement du Gouverneur

Malgré la parution d'une circulaire du 16 avril 2009 relative au remplacement du Gouverneur en son absence et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2011 fixant le statut des Commissaires d'Arrondissement, il n'en reste pas moins que les gouverneurs doivent recourir à un « pool » de Commissaires d'Arrondissement wallons avant de pouvoir désigner la personne qu'il jugerait la plus à même à le remplacer. Ce qui, outre la diminution globale du nombre des Commissaires d'Arrondissement au vu de leur nouveau statut, peut poser problème, notamment lors de l'absence conjuguée du Gouverneur avec celle de son Commissaire.

- Point d'entrée dans l'Administration provinciale :

Très souvent considéré, tant par le grand public qu'auprès de certaines instances officielles, comme l'interlocuteur premier et le représentant de l'institution provinciale, je continue à cet égard à recevoir directement nombre de courriers et documents qui doivent en fait être réglés et traités par l'administration provinciale (demandes de subsides, rapports officiels d'activités, demandes d'information des autorités fédérales, renseignements statistiques, ...)

Mon secrétariat doit ainsi au quotidien s'assurer du suivi vers le Directeur général de la Province ou vers les différents députés provinciaux concernés par ces demandes et documents.

Il se charge également de gérer des demandes de tout type, des courriers de particuliers ou d'associations dans diverses matières (outre la sécurité, les conflits de voisinage, demandes d'emploi, environnement, urbanisme, économie, culture, tourisme, matières sociales, intégration des personnes handicapées,...)

- « Magistrature d'influence » :

Outre les compétences attribuées par la loi, les décrets ou la réglementation, il existe un rôle qui n'est pas défini par les textes.

Garant d'une impartialité à tous les niveaux, il m'arrive très souvent d'intervenir en matière économique, sociale, culturelle, soit à la demande des Gouvernements, soit à la demande des acteurs de terrain, soit d'initiative en concertation avec les parties concernées.

Dans cette perspective, il m'appartient aussi de relayer auprès des Gouvernements les problèmes et inquiétudes dont j'en ai l'écho.

Les différentes manifestations décrites au point E du présent rapport participent pour la plupart de cette action, et me permettent d'enfiler un costume de médiateur et de facilitateur de démarches.

- Bâtiments et personnel :

Plusieurs travaux ont à nouveau été effectués dont notamment la restauration d'une partie de la toiture en novembre et décembre 2013.

Un état de lieux des travaux en cours ou à effectuer, ainsi que des besoins, a également été établi et transmis au Ministre wallon en charge des Infrastructures le 07/05/13 dans la perspective du transfert de propriété des bâtiments des gouvernements provinciaux de la régie fédérale des bâtiments à la Région wallonne.

Concernant le personnel, hormis le secrétariat prévu par l'arrêté du 15 mai 2008, il serait opportun, -compte tenu en outre de la réforme de la double tutelle Collège provincial-Gouverneur-, de maintenir un lien fonctionnel entre le Gouverneur et les services extérieurs de la DGO5. Un renforcement des relations avec l'ensemble des services administratifs régionaux (DGO et DGT) est par ailleurs souhaitable.

Le maintien à cet égard de réunions régulières avec les hauts fonctionnaires wallons (Comité stratégique) me paraît toujours nécessaire, mais cette demande est malheureusement restée sans suite.

Denis MATHEN
Gouverneur de la province de Namur

A. Compétences en rapport avec la DGO1 du SPW : Routes et Bâtiments

Base légale ou réglementaire	Disposition(s) concernée(s)	Brève description de la mission du Gouverneur
Code de la démocratie locale et de la décentralisation	Art. L1232-3	<p>La création ou l'extension d'un cimetière traditionnel ou cinéraire est proposée par décision du conseil communal ou de l'organe compétent de la régie communale autonome ou de l'organe compétent de l'intercommunale au gouverneur de la province. Le dossier comprend un plan de situation, un plan d'aménagement interne ainsi qu'un projet de règlement.</p> <p>Dans le cas où la création ou l'extension est accompagnée d'une réaffectation de l'ancien cimetière, le conseil communal ou l'organe compétent de la régie communale autonome ou l'organe compétent de l'intercommunale fournit également un plan de réaffectation de celui-ci.</p> <p>La décision du gouverneur de province s'appuie sur les avis des organes que le Gouvernement wallon désigne. Parmi les organes désignés, le Gouvernement wallon indique ceux dont l'avis requis est conforme.</p> <p>La création d'un établissement crématoire est soumise aux mêmes conditions.</p> <p>Le Gouvernement fixe les critères de création et d'exploitation des établissements crématoires. Il organise le contrôle du respect de ces critères.</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 3</p>

B. Compétences en rapport avec la DGO3 du SPW : Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Base légale ou réglementaire	Disposition(s) concernée(s)	Brève description de la mission du Gouverneur
Compétences en matière de cours d'eau non navigables		
Arrêté royal du 29 novembre 1968 fixant la procédure des enquêtes de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> et des recours prévus par la loi du 28 décembre	Art. 1, 3, 8 et 9	<p>Procédure d'enquêtes de <i>commodo</i> et <i>incommodo</i> et de recours : rôle du suivi des dossiers</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 12</p>

1967, relative aux cours d'eau non navigables		
Compétences en matière de nature et de forêts		
Loi du 1 ^{er} juillet 1954 sur la pêche fluviale et arrêté royal du 13 décembre 1954 relatif aux commissions provinciales piscicoles et au comité central du fonds piscicole	Art. 38	<p>Constituer et présider une commission dénommée « commission provinciale piscicole »</p> <p>Réunions de la Commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation du budget ordinaire 2014 des commissions (le 11/09/2013) - ouverture des offres de rempoissonnements pour l'année 2013 <p>Participation aux réunions du Comité central du fonds piscicole (06/06/2013 et 26/11/2013)</p> <p>Arrêtés de composition de la Commission : renouvellement de mandats et désignation de nouveaux membres et des Président et Secrétaire)</p>
Compétences en matière d'agriculture		
Loi du 10 janvier 1978 portant des mesures particulières en matière de remembrement à l'amiable de biens ruraux	Art. 5	<p>Présentation par le Gouverneur à la nomination, par le roi, d'1 des 7 membres du comité provincial de remembrement à l'amiable</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 0</p>

C. Compétences en rapport avec la DGO4 du SPW : Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie

Base légale ou réglementaire	Disposition(s) concernée(s)	Brève description de la mission du Gouverneur
CWATUP	Art. 156 et 451	Les fonctionnaires et agents techniques des communes, habilités à rechercher et à constater par procès-verbal les infractions en matière d'urbanisme, doivent être désignés par le Gouverneur de province. Nombre de dossiers introduits en 2013 : 2 (Sambreville et Yvoir)

D. Compétences en rapport avec la DGO5 du SPW : Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé

Base légale ou réglementaire	Disposition(s) concernée(s)	Brève description de la mission du Gouverneur
Compétences en matière de tutelle des communes, des provinces, des CPAS et des zones de police		
Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale	Art. 111 et 112	Nombre total de dossiers traités en 2013 : 230 dont 50 relatifs aux marchés publics, 0 au patrimoine, 138 aux budgets et comptes, 0 au personnel, 28 aux institutions, 0 aux conventions, 8 réclamations et 6 demandes de renseignements Tutelle générale (+ AGW du 4/5/1995 — liste des décisions à transmettre obligatoirement au Gouverneur) : <ul style="list-style-type: none"> le Gouverneur peut, par arrêté motivé, suspendre l'exécution de l'acte par lequel un centre public d'action sociale viole la loi ou blesse l'intérêt général (article 111, §3) ; Nombre de suspensions en 2013 : 0

		<ul style="list-style-type: none"> le Gouverneur peut, par un arrêté motivé, annuler l'acte par lequel un centre public d'action sociale viole la loi ou blesse l'intérêt général (article 112, alinéa 1). <p>Nombre d'annulations en 2013 : 4</p> <p>Après une chute du nombre de dossiers en 2012 s'expliquant par l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 octobre 2011 portant exécution de l'article 111, §1er, al. 2, de ladite loi organique des CPAS et qui a fortement allégé la tutelle générale du gouverneur de province, on est passé de 1 annulation en 2012 à 4 annulations en 2013.</p>
Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale	Art. 42	<p>Les délibérations prises par le conseil de l'action sociale en application de l'article 42 (en matière de personnel) sont soumises à l'approbation du Gouverneur de province.</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 34 .dont 30 approbations, 3 non-approbations et 1 approbation partielle en tutelle spéciale</p>
Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale	Art. 79, §2	<p>La délibération du conseil de l'action sociale, accompagnée des statuts de l'association sans but lucratif et d'un relevé des apports envisagés au profit de l'association, est soumise à l'approbation du Gouverneur.</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 0</p>
CDLD	Art. L3141-1 Art. L3142-1, §2	<p>Approbation du Gouverneur des actes des autorités zonales portant sur le budget zonal et les modifications budgétaires, le cadre du personnel opérationnel et le cadre du personnel administratif et logistique de la zone de police et les comptes annuels zonaux</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 54</p> <p>36 budgets zonaux dont 6 approbations, 1 non approbation, 2 approbation partielle ou réformation et 24 décisions exécutoires par expiration du délai.</p> <p>La différence entre le nombre de budgets zonaux en 2013 (36) et la ventilation décrite (6 approbations, 2 approbation partielle ou réformation, 1 non-approbation et 24 décisions exécutoires par expiration du délai, soit 33 dossiers) s'explique par le fait que 36 dossiers sont entrés entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013 et 33 décisions ont été prises entre ces deux dates.</p> <p>En outre, la plupart des dossiers sont exécutoires en matière de police suite aux directives administratives régionales, à savoir exécutoires si décision positive en tutelle spécifique fédérale et que les services de la tutelle régionale partagent cette décision.</p> <p>12 comptes zonaux exécutoires par expiration du délai</p> <p>6 dossiers de cadres exécutoires par expiration du délai</p>
Compétences en matière de CPAS		

Loi organique du 8 juillet 1976	Art. 15, §1 ^{er}	<p>La validation de l'élection, par l'expiration du délai ou la décision du collège provincial, est communiquée par les soins du Gouverneur au conseil communal et au centre public d'action sociale.</p> <p>Nombre de notifications par le Gouverneur en 2013 : 0</p> <p>La validation de l'élection des membres des CPAS n'est plus soumise à la décision du Collège provincial mais relève dorénavant de la tutelle générale obligatoire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. L'article 15, §1, a par ailleurs été abrogé.</p>
Loi organique du 8 juillet 1976	Art. 20	<p>Pouvoir de proposer la suspension et la révocation des conseillers de l'action sociale</p> <p>Nombre de dossiers en 2013 : 0</p>
Compétences en matière de fabriques d'églises		
Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes	Art. 15 bis à quater	<p>Tutelle générale sur les fabriques paroissiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Gouverneur peut, par un arrêté motivé, suspendre l'exécution de l'acte par lequel une fabrique d'église sort de ses attributions, viole la loi ou blesse l'intérêt général ; • le Gouverneur peut, par un arrêté motivé, annuler l'acte par lequel une fabrique d'église sort de ses attributions, viole la loi ou blesse l'intérêt général ; • tutelle générale sur les opérations civiles et l'acceptation des libéralités dont le montant ne dépasse pas 10 000 € ; <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 37 dont 0 legs, 7 « patrimoine », 3 marchés publics et 27 dossiers de personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • transmission de ces actes au Gouverneur à l'issue de chaque trimestre civil.
Compétences quant aux bourgmestres		
Arrêté royal du 30 septembre 1981	Art. 4	<p>Titre honorifique de bourgmestre : à la demande du GW, le Gouverneur recueille l'avis du Procureur général près la Cour d'Appel et donne son propre avis.</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 0</p>

Compétences quant aux receveurs régionaux		
CDLD	Art. L1124-23, 24	Nomination des receveurs régionaux, désignation des receveurs régionaux ff Nombre d'arrêtés de nomination en 2013 : 0 Nombre d'arrêtés de mise à la pension en 2013 : 0 Nombre d'arrêtés de modification des circonscriptions de recettes régionales en 2013 : 0 Nombre d'arrêtés de désignation d'intérim en 2013: 1 Nombre d'arrêtés de fin à toute de mission de receveur régional en 2013 : 0
CDLD	Art. L1124-27, 32	Fixation et vérification du cautionnement
CDLD	Art. L1124-42	Organisation du contrôle simultané des encaisses publiques diverses gérées par le receveur régional
CDLD	Art. L1124-45	Le Gouverneur arrête le compte de fin de gestion du receveur régional.
CDLD	Art. L1124-47	Répartition des traitements et frais des receveurs régionaux entre les collectivités locales desservies Nombre de réunions (problématique de la recette, contrôle, et autres en 2013 : 9 Nombre de réunions sur la récupération des charges budgétaires, accords de coopération et restructuration des recettes régionales en 2013 : 1 Réunions des receveurs régionaux en 2013 : 2
CDLD	Art. L1124-49	Vérification de la caisse du receveur régional
Compétences en tant que commissaire du Gouvernement wallon		
CDLD	Art. L2212-46	Le Gouverneur assiste au collège en tant que commissaire sans voix consultative ni délibérative. Nombre de participations du Gouverneur aux séances du collège provincial de Namur en 2013 : 45/46 dont 9 fois remplacé.
CDLD	Art. L2212-51 et 52	Dans le cadre de sa fonction de commissaire du Gouvernement, le Gouverneur ou celui qui le remplace dans ses fonctions assiste aux délibérations du conseil provincial; il est entendu quand il le demande; les conseillers peuvent répliquer à cette intervention; il peut adresser au conseil, qui est tenu d'en délibérer, tel

		<p>réquisitoire qu'il trouve convenable. Le conseil peut requérir sa présence.</p> <p>Nombre de participations du Gouverneur aux séances du conseil provincial de Namur en 2013 : 13/13</p> <p>Intervention du Gouverneur lors du Conseil provincial du 21/06/13 concernant les redevances des services incendie et leur répartition auprès des communes de la province, ainsi que le subsidie pour participation aux charges liées à la dynamique provinciale</p>
CDLD	Art. L2212-51, §2	Le Gouverneur exerce des missions d'information auprès du collège provincial et du conseil provincial
CDLD	Art. L2212-51, §2, alinéa 2	<p>Le Gouverneur veille au respect de la légalité et de la conformité à l'intérêt général des actes du collège provincial et du conseil provincial. Dans le cadre de cette mission, le Gouverneur est tenu à un devoir d'information du Gouvernement wallon</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 4 concernant la fixation du pourcentage provincial de participation dans la restauration de monuments et sites classés</p>
CDLD	Art. L2212-51, §3, alinéa 3	<p>Le Gouverneur doit faire rapport au Ministre-Président et au ministre qui a la matière concernée dans ses attributions de toute délibération qui risque d'avoir une incidence significative sur la mise en œuvre de la politique régionale.</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 0</p>
CDLD	Art. L2212-51 §4	<p>Dans un délai de dix jours, le gouverneur exerce un recours auprès du Gouvernement wallon contre tout acte qu'il juge contraire aux lois, aux décrets et aux arrêtés. Le recours est suspensif.</p> <p>Le Gouvernement peut, dans les trente jours de la réception de l'acte faisant l'objet du recours du gouverneur, annuler tout ou partie de l'acte provincial.</p> <p>À défaut de décision dans le délai, le recours est réputé rejeté</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 0</p>
CDLD	Art. L2212-53 alinéa 2	Il peut être chargé de missions particulières par le Gouvernement wallon.
CDLD	Art. L2112-55	Il vérifie la caisse provinciale (une fois en 2013, le 13/11/13) et peut faire vérifier les caisses publiques.

CDLD	Art. L1123-6	Sanctions à l'encontre des bourgmestres
------	--------------	---

Compétences dans le cadre des contrats de partenariat (fonds des provinces)		
Arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2002	Art. 3 et 4	Avis du Gouverneur relatif à l'exécution des obligations par la province Avis du Gouverneur rendu le 15/03/2013

Compétences quant aux commissaires d'arrondissement		
CDLD Arrêté du Gouvernement wallon du 12 mai 2011 fixant le statut des commissaires d'arrondissement	Art. L1124-49 Art. L2212-73 Art. 7	Le Gouverneur est l'autorité des receveurs régionaux. Il peut à cette occasion déléguer des tâches au commissaire d'arrondissement. Le Commissaire d'arrondissement assiste le Gouverneur de la province dont relève le ou les arrondissements et dont toutes autres missions sont arrêtées par le Gouvernement. Pour les cas où il n'y a aucun commissaire d'arrondissement dans la province, ces missions sont exercées par le Gouverneur de la province Il existe une commission de sélection composée comme suit : 1° le gouverneur de la province concernée; 2° le directeur général de la Direction générale transversale Personnel et Affaires générales du Service public de Wallonie; 3° le directeur général de la Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé du Service public de Wallonie; 4° un commissaire ou un commissaire d'arrondissement adjoint d'une autre province wallonne; 5° un expert externe compétent dans les matières additionnelles fixées par le Gouvernement wallon. Le Conseil des Ministres pourra, sur demande du Gouvernement wallon, désigner un fonctionnaire général

	Art.8	<p>fédéral pour faire partie de la commission de sélection.</p> <p>La commission est présidée par le gouverneur. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, la commission de sélection est présidée par le gouverneur de province faisant fonction. Le président désigne le secrétaire de la commission parmi les membres de la Direction générale transversale Personnel et Affaires générales.</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement, les fonctionnaires généraux sont remplacés par des fonctionnaires du grade immédiatement inférieur et dépendant de la même Direction générale.</p>
--	-------	---

Compétences relatives aux cimetières

CDLD	Art. L1232-3	<p>Cette disposition est prévue par le projet de décret modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux funérailles et aux sépultures. Le décret entrera en vigueur à la date fixée par le Gouvernement. Le décret abroge la loi du 20 juillet 1971 (à l'exception des articles 15 bis, §2, 2^e alinéa et 23bis).</p> <p>« Décision du Gouverneur nécessaire pour la création ou l'extension d'un cimetière traditionnel ou cinéraire. Le Gouverneur s'appuie sur les avis des organes que le GW désigne. »</p> <p>Nombre de dossiers traités en 2013 : 3 (Idem dossiers visés infra au point A)</p>
------	--------------	--

Compétences en tant qu'opérateur électoral (néant en 2013)

CDLD	<p>Art. L4112-11 et L4124-1§1^{er}</p> <p>Art. L4122, L4122-§3, L4122-6, L4122-1</p>	<p>Arrêté de police pris par Mr le Gouverneur</p> <p>Rappel des obligations aux communes :</p> <p>Arrêt de la liste des électeurs</p> <p>Transmission du registre des électeurs au Gouverneur</p>
------	--	---

CDLD		Le Gouverneur, en accord avec le Collège répartit les électeurs en sections et locaux de vote
	Art. L4125-12 et13	Envoi d'un courrier réclamant une proposition du Collège quant à la répartition des bureaux de vote par bureau de dépouillement
	Art. L4123-1	Répartition des électeurs par section de chaque canton + assignation à chaque section d'un local distinct (= arrêtés de sectionnement)
	Art. L4124-1	Rappel aux 38 communes de leur obligation d'envoyer à chaque électeur une convocation en sa résidence actuelle avant une date déterminée.
	Art. L4125-13	Obligation de dépouiller au minimum 3 bureaux de vote par bureau de dépouillement
	Chapitre VI : Clôture des opérations électorales et validation Art L4146-1 à L4146-23	Recours électoraux auprès du collège provincial, le collège statuant en tant que juridiction administrative (voix délibérative du gouverneur), L'ensemble des dossiers de validation des élections pour les 38 communes de la province fait l'objet d'un envoi par le Gouverneur au Ministre des pouvoirs locaux.

Compétences et actions liées au statut des gouverneurs : matières relevant de la DGO5 et DGT1

AGW du 18/09/08 fixant le statut des gouverneurs de province	Art. 7 §2	Le 31 mars au plus tard, le Gouverneur adresse au Gouvernement wallon le bilan de l'exercice de ses missions durant l'année civile écoulée.
	Art. 8	Institution d'un Comité stratégique du gouvernement wallon Nombre de participations du Gouverneur aux séances du Comité stratégique en 2013 : 6/7

	Art. 16	<p>Il a déposé à l'ordre du jour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 04/09 : frais de fonctionnement – missions du Gouverneur. - 04/09 : redevances incendie pour les communes protégées - 04/12 : provincialisation des services incendie - 04/12 : rencontre avec le médiateur de la Wallonie et de la FWB à l'occasion d'un Comité stratégique du gouvernorat wallon - 04/12 : Elaboration des budgets 2014 - établissement des frais de fonctionnement (cf. courrier de la Directrice de la Gestion pécuniaire) <p>Congés/missions du gouverneur et désignation de son remplaçant</p> <p>Nombre d'arrêtés en 2013 : 7</p>
--	---------	--

Compétences et actions liées aux secrétariats des gouverneurs : matières relevant de la DGO5 et de la DGT1		
AGW du 15/05/08 relatif aux secrétariats des gouverneurs de province		<p>Mise en place complète du secrétariat régional du Gouverneur :</p> <p>Nombre de courriers traités en 2013 : 3</p> <p>Nombre de notes/décisions du Collège provincial y relatif : 1</p>

E. Actions du Gouverneur en lien avec des compétences régionales ou relevant d'un intérêt régional menées en 2013

- Réunions :

- Réunion de l'axe lotharingien le 15/01 – BEP
- Réunion avec le Directeur de la section économique de la Haute Ecole de la Province de Namur le 23/01 – Palais provincial
- Participation à l'AG de l'APW le 30/01 – Château de Namur
- Réunion avec les responsables du Festival Nature Namur le 01/02 – Palais provincial
- Réunion du comité de concertation AXUD sur le plan d'investissements de la SNCB le 01/02 – Palais provincial
- Rencontre avec une délégation suédoise d'Uppsala le 04/02 – Citadelle de Namur
- Rencontre avec les organisateurs du KIKK Festival le 18/02 – Ateliers de Bossimé
- Réunion du comité de concertation AXUD le 22/02 – BEP
- Participation à l'AG et au CA du Festival de Wallonie le 25/02 – Namur
- Réunion de préparation mission Vietnam le 27/02 - BEP
- Participation à l'AG et au CA du Festival Musical de Namur le 07/03 - Namur
- Rencontre de préparation de la mission Vietnam avec le chercheur vietnamien Pham Than Trung le 18/03 – Palais provincial
- Réunion sur l'avenir du Festival Musical de Namur le 18/03 – Palais provincial
- Réunion de préparation de la mission au Vietnam avec le BEP et l'UN le 19/03 – Palais provincial
- Réunion de préparation de la mission au Vietnam avec le Pr Kestemont de l'UN le 19/03 – Palais provincial
- Participation au CA de l'Etablissement d'Assistance Morale de Namur le 21/03 – Namur
- Participation à l'AG du CAL le 21/03 - Namur
- Réunion de préparation de la mission au Vietnam avec Mr Lechat de Schreder s.a.le 21/03 – Palais provincial
- Réunion avec les Investis namurois le 16/04 – BEP
- Réunion avec le Ministre-Président de la Communauté germanophone, Karl-Heinz Lambertz le 16/04 – Palais provincial
- Participation au Comité de gestion du Fonds Laubespain-Lagarde le 18/04 – Palais provincial
- Réunion avec le Délégué WBI à Lubumbashi, Mr Fabrice Sprimont le 19/04 – Palais provincial
- Participation au CA de NEW le 22/04 – Namur
- Réunion avec les responsables du site des Lacs de l'Eau d'Heure le 22/04 – Walcourt
- Participation au CA de la Fondation Guisset-Chaidron le 24/04 – Vresse
- Rencontre avec le Collège provincial et le Ministre des Pouvoirs locaux le 23/04 – Palais provincial
- Charge de cours Planicom le 30/04 – Palais provincial
- Participation au Comité plénier de la Coopération renforcée Wallonie-Région Champagne Ardenne – Elysette de Namur
- Réunion du comité de concertation AXUD le 03/05 – Château de Namur
- Réunion de préparation des Fêtes de Wallonie le 03/05 – Palais provincial

- Réunion de l'axe lotharingien le 06/05 – Château de Namur
- Réunion d'échanges avec les acteurs socio-économiques du Namurois le 13/05 – Cercle de Wallonie
- Charge de cours en gestion de crise à l'ULB le 15/05 – Bruxelles
- Réunion avec les receveurs régionaux le 17/05 – Palais provincial
- Réunion avec le BEP sur Namur Expo le 21/05 – BEP
- Réunion avec l'association Symboles et Neutralité le 23/05 – Palais provincial
- Participation au CA de l'Etablissement d'Assistance Morale de Namur le 23/05 – Namur
- Réunion avec le Ministre des Entreprises publiques sur le plan SNCB le 27/05 – Bruxelles
- Réunion de préparation des Fêtes de Wallonie avec le CCW le 27/05 – Palais provincial
- Participation à l'AG du CESW le 03/06 – Liège
- Rencontre avec le Pr Krief des FUNDP – ONG PVD le 03/06 – Palais provincial
- Participation à l'AG et au CA du Festival Musical de Namur le 04/06 – Namur
- Réunion de coordination des travaux sur l'E42 le 10/06 – Palais provincial
- Réunion avec le Recteur de l'UN, Yves Poulet le 13/06 – Palais provincial
- Rencontre avec les responsables du groupe Walagri, démarche ADER le 14/06 – Courcelles
- Réunion du comité de concertation AXUD le 05/07 – Château de Namur
- Réunion avec le Directeur du Musée des Arts Anciens de Namur le 10/07 – Palais provincial
- Réunion avec le Pr Tixhon de l'UN sur le thème 14-18 le 11/07 – Palais provincial
- Réunion avec le Directeur général du BEP le 19/08 – Namur
- Réunion technique du Comité AXUD le 05/06 – Palais provincial
- Présidence de la réunion de la Commission piscicole de Namur le 11/09 – Palais provincial
- Réunion avec le Bourgmestre de Namur le 13/09 – Palais provincial
- Rencontre avec le Directeur des relations internationales d'Uppsala(Suède), Mr Brozek le 13/09 – Namur
- Réunion avec le Ministre des Entreprises publiques le 18/09 – Bruxelles
- Réunion avec la DGO5 services extérieurs de Namur sur les CPAS le 19/09 – Palais provincial
- Réunion de débriefing des travaux de la E42 le 23/09 – Palais provincial
- Participation à la réunion mensuelle de NEW le 09/10 – Gesves
- Réunion du comité de concertation AXUD le 11/10 – Château de Namur
- Mercuriale devant le Conseil provincial de Namur le 18/10 – Palais provincial
- Participation au CA de NEW le 24/10 – Namur
- Participation au CA du Festival Musical de Namur le 24/10 – Namur
- Réunion avec le Directeur général du BEP le 04/11 – Palais provincial
- Charge de cours Planicom le 08/11 – palais provincial
- Vérification de la caisse provinciale le 13/11 – Palais provincial
- Participation au CA du Festival de Wallonie le 18/11 – Namur
- Rencontres thématiques des forces vives AXUD le 18/11 (prise de parole) – BEP
- Rencontre avec le Secrétaire général adjoint Benelux, Mr Muysers le 02/12 – Palais provincial

- Participation au Comité de gestion du Fonds Laubespain-Lagarde le 03/12 – Palais provincial
- Participation à l'AG et au CA du Festival Musical de Namur le 11/12 – Namur
- Réunion avec le Ministre des Pouvoirs locaux sur les redevances incendie le 09/12 – Moulins de Beez
- Réunion de contrôle de la dotation régionale avec la Direction de la Gestion pécuniaire du SPW le 17/12 – Palais provincial
- Participation au CA de l'Établissement d'Assistance Morale de Namur le 18/12 – Namur
- Réunion avec le Vice-Recteur de Gembloux Agro Bio Tech le 22/12 – Namur

- Participation au Comité de direction du Bureau Economique de la Province de Namur en tant que membre observateur: 7 participations/18

- Inaugurations, conférences et participations à des événements divers (liste non exhaustive) :

- Participation à la cérémonie de vœux du CESW le 14/01 – Liège
- Participation à la séance d'ouverture du Collège Belgique le 16/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à une conférence de l'Administrateur général de WBI, Philippe Suinen le 17/01 – Cercle de Wallonie
- Participation à la cérémonie de vœux au personnel provincial le 18/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à la cérémonie de vœux du Ministre-Président Rudy Demotte le 18/01 – La Hulpe
- Participation à la réception pour la reconnaissance des 15 marches de l'Entre Sambre et Meuse à l'UNESCO le 21/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à la cérémonie des « Namurois de l'Année » le 22/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à la cérémonie de remise du mérite wallon à François Bovesse le 23/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à la cérémonie de vœux de l'UWE le 24/01 - Genval
- Participation à la cérémonie de vœux aux forces vives de la province le 25/01 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation à l'hommage rendu à François Bovesse le 03/02 – Namur (dépôt de fleurs)
- Participation à la cérémonie de remise du Prix du développement durable de la province de Namur le 22/02 – Château de Namur
- Participation à une conférence de l'administrateur délégué de la FEB, Pieter Timmermans le 26/02 – Cercle de Wallonie
- Participation à la soirée networking « Made In Namur » de la CCI Namur le 27/02 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation au Gala d'ouverture du Festival du film belge Moustier le 05/03 – Jemeppe
- Participation à la journée de découverte d'entreprises de femmes namuroises – journée de la femme le 08/03 – Namur
- Présentation du projet lotharingien au MIPIM de Cannes le 13/03 – Cannes(France)
- Participation à une conférence du Ministre-Président Rudy Demotte le 19/03 – Cercle de Wallonie
- Visite du couple royal pour le 75^{ème} anniversaire de l'Ecole Hôtelière de la province de Namur le 20/03 – Palais provincial
- Remise des Federauto Awards le 20/03 – Bruxelles
- Participation à l'inauguration du salon du vin des Lacs de l'Eau d'Heure le 05/04 – Namur

- Participation à la remise du Prix de la Wallonne ou du Wallon de l'Année organisée par l'Institut Destrée le 17/04 – Palais des Congrès de Namur
- Participation aux journées portes ouvertes de l'Ecole Hôtelière de la province de Namur le 20/04 – Namur
- Inauguration du poste avancé de Cerfontaine du SRI de Couvin le 22/04 – Cerfontaine
- Participation au *Festival du rire* de Rochefort le 03/05 – Rochefort
- Inauguration du showroom et nouveaux locaux de Beal International le 26/04 – Fernelmont
- Présentation de l'ouvrage sur le site du Château de Freyr le 29/04 – Freyr et Namur
- Participation à la réception pour la nomination de la Commissaire d'Arrondissement, Marie Muselle le 29/04
- Vernissage de l'Expo Freyr-sur-Meuse un Patrimoine exceptionnel le 02/05 – Freyr (prise de parole)
- Inauguration de la 18ème édition du Festival des Arts Forains le 10/05 – Namur
- Participation au 60ème anniversaire du jumelage Dinant-Dinan le 11/05 – Dinant
- Participation au spectacle du Festival des Arts forains le 12/05 – Palais provincial
- Participation à la remise des *Alfers* 2013 (Prix économiques de la Province de Namur) le 13/05 - Maison de la Culture de Namur
- Participation à la remise du Prix Roi Baudouin pour le Développement en Afrique à Mme Bogaletch Gebre (Ethiopie) le 22/05 - Bruxelles
- Remise des prix du concours de dissertations de la Fondation Auschwitz le 24/05 – Palais provincial
- Participation à la proclamation des résultats de la journée jeunesse Croix-Rouge le 30/05 – Namur
- Participation à la 3e rencontre des comités, jurys et créateurs des Fonds du domaine d'action Patrimoine de la Fondation Roi Baudouin (présence S.A.I.R. Prince Lorenz) le 31/05 – Freyr
- Participation (orateur) à une conférence sur : « Gouverneur de Province, une fonction bien actuelle au carrefour des institutions » à l'UCM le 03/06 – Wierde
- Participation à la présentation du team belge Skills Belgium le 04/06 – Bruxelles
- Participation au 75^{ème} anniversaire de l'Institut Destrée le 10/06 – Cercle de Wallonie
- Participation à la séance académique du 75^{ème} anniversaire de l'Institut Destrée le 11/06 - Parlement Wallon
- Participation au 50^{ème} anniversaire du BEP le 13/06 – Namur Expo
- Remise du Trophée du Mérite sportif provincial le 14/06 – Maison de la culture de Namur
- Participation aux « *Legends Cup* » de tennis le 14/06 – Palais provincial
- Participation au lancement du Festival musical de Namur le 04/07 – Eglise Saint-Loup Namur
- Remise des prix du Fonds Thirionet de la Province de Namur le 11/07 – Palais provincial
- Accueil d'une délégation de Bourg-en-Bresse, avec le Maire-adjoint, le Président de la Commission des relations internationales et en présence du Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 10/07 – Palais provincial
- Participation à la réception de la Fête nationale française en présence de SEM L'Ambassadeur de France, Monsieur Bernard Valero, le 14/07 – Bruxelles
- Participation à la réception en l'honneur du Congrès international ACIN en présence du prix Nobel de chimie Jean-Marie Lehn le 18/07 – Palais provincial (prise de parole)
- Participation aux cérémonies d'abdication du Roi Albert II, d'investiture du Roi Philippe et de la Fête nationale le 21/07 – Bruxelles

- Participation au « *Belgian Open* de tennis », tournoi international pour personnes en chaises roulantes le 25/07 – Tennis de Géronsart
- Participation à la 23ème exposition de l'Ecole d'Aquarelle Namuroise asbl le 26/07 – Namur
- Réception dans le cadre du *Festival des Folklores* de Jambes le 19/08 – Palais provincial (prise de parole)
- Vernissage de l'exposition photographique de Guy Focant, "Cent Merveilles de Wallonie" le 01/09 – Jambes (prise de parole)
- Participation à la soirée namuroise du FIFF au Festival du Film d'Ostende le 09/09 – Ostende
- Participation à l'accueil de délégations étrangères de l'Acadiana Cup de Golf le 10/09 – Château de Namur et Palais provincial (prise de parole)
- Participation à l'hommage rendu à François Bovesse, dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 11/09 – Namur
- Participation à la remise de la Gaillarde d'argent à Philippe Berger dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 11/09 – Maison de la Culture de Namur
- Participation au message du nouveau Gouverneur du Hainaut devant les corps constitués le 12/09 – Charleroi
- Inauguration du « *Village des saveurs* » et de l'espace « *Li Glotte* » dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 13/09 – Namur
- Participation à la cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie du Parlement wallon le 14/09 – Théâtre de Namur
- Participation à la journée provinciale du souvenir (pèlerinage au cimetière de Belgrade) le 15/09 – Namur
- Rencontre des Ambassadeurs dans le cadre des Fêtes de Wallonie, en présence du Président du Parlement wallon et de la Ministre wallonne de l'Action sociale et de la Santé le 14/09 – Palais provincial
- Remise de « *l'Echasse d'or* » lors du combat d'échasses, avec le Ministre-Président de la Wallonie, à l'occasion des Fêtes de Wallonie le 15/09 – Place Saint-Aubain à Namur
- Participation à la traditionnelle messe en wallon dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 16/09 – Eglise Saint-Jean de Namur
- Participation à la rentrée académique de l'Université de Namur le 16/09 - Namur
- Participation à la remise des diplômes de l'Ecole Hôtelière de la Province de Namur le 17/09
- Participation à la rentrée académique de Hénallux le 23/09 – Namur
- Participation au Gala d'ouverture du Festival International du Film Francophone de Namur (FIFF) le 27/09 – Namur
- Participation à la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 27/09 – Bruxelles
- Participation à la soirée flamande du FIFF le 30/09 – Namur (prise de parole)
- Joyeuse Entrée à Namur de Leurs Majestés le Roi Philippe et la Reine Mathilde le 02/10 – Namur (prise de parole)
- Participation à une conférence du Ministre des Entreprises publiques le 03/10 – Cercle de Wallonie
- Participation à l'Ouverture officielle Festival Europalia India le 04/10 – Bruxelles
- Participation à l'inauguration du Welcome Office ASEAN le 07/10 – Gembloux (prise de parole)
- Participation à une conférence de Franco Dragone le 08/10 – Cercle de Wallonie
- Inauguration du site internet des établissements Grafé le 09/10 – Namur
- Participation à la remise des médaillons d'excellence *Worldskills* aux participants namurois le 10/10 – Château de Namur
- Réception des participants belges et étrangers du programme « Re-Imagine our Communities » le 16/10 – palais provincial (prise de parole)
- Participation à la proclamation des lauréats du Prix "Terre d'Avenir 2012-2013" de la Fondation Reine Paola le 16/10 – Bruxelles
- Participation à une conférence du Président de l'UCM le 24/10 -Cercle de Wallonie

- Participation au salon « Découvre-moi la Province » de la province de Namur le 25/10 – Campus provincial
- Participation à Antica preview en présence d'autorités diplomatiques et du BEP le 07/11 – Namur Expo (prise de parole)
- Participation à la Soirée de clôture du Festival de Wallonie le 15/11 – Liège
- Participation au *Festival du Court métrage de Namur* le 19/11 – Maison de la Culture de Namur
- Participation au 25ème anniversaire Bac gestion Hôtelière le 29/11 – Château de Namur
- Participation au 100^{ème} anniversaire de l'UVCB – 20^{ème} de l' UVCW le 05/12 – Bruxelles
- Participation à la cérémonie de fin d'année du Commandant militaire de province le 18/12 – Florennes
- Participation à la cérémonie de fin d'année des services du Gouverneur le 19/12 – Namur (prise de parole)
- Participation à la cérémonie de fin d'année et de clôture des visites de zones de police le 20/12 – Palais provincial (prise de parole)

- Missions à l'étranger :

- Participation au MIPIM - présentation du projet lotharingien du 11 au 14/03 – Cannes(France)
- Mission en République des Seychelles – signature d'un protocole d'entente du 07 au 15/02
- Mission au Vietnam dans le cadre de la promotion du Welcome Office ASEAN de l'AWEX du 23 au 30/03
- Mission en Suède dans le cadre de la promotion des complexes événementiels du 07 au 10/05
- Mission en Norvège (Bergen) dans le cadre de l'Association Européenne des Représentants Territoriaux de l'Etat du 05 au 09/06

F. Conférence des bourgmestres

La Conférence des Bourgmestres est une assemblée que le Gouverneur réunit à intervalles réguliers pour aborder certains thèmes intéressant la gestion communale : des problématiques régionales, fédérales, provinciales et locales sont ainsi abordées (cfr *Memorandum de 2009 - Note des Gouverneurs wallons dans le cadre de la constitution des Gouvernements régionaux et communautaires*). Les bourgmestres peuvent ainsi être sensibilisés à des matières tant de manière horizontale que verticale:

Une réunion s'est déroulée le 24/04/2013 sur le thème de la sécurité, en particulier la prévention des vols dans les habitations.

G. Synergies avec les matières fédérales

- Le Conseil de coordination de la sécurité lors de la survenance de faits graves d'agression dans les transports en commun, mis en place à l'initiative du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial réunit différents acteurs de la sécurité, auquel les services fédéraux du gouverneur sont invités à participer. Aucune convocation de participation à ce conseil n'a été relevée en 2013.
- Des réunions régulières sont organisées entre les services fédéraux des gouverneurs et le Centre régional de crise. Le système de « main courante » informatique, baptisée « e-crisis », développé dès 2009, est un système de mise en réseau interne de données en gestion de crise pour lequel la Région wallonne est associée dans son fonctionnement au titre de membre de la cellule de sécurité provinciale. Une partie des équipements (écran et projecteur) a été acquise via le Centre régional de crise et continue à être actualisé/renouvelé.
- Concertation entre les services fédéraux du Gouvernement provincial pour la tutelle spécifique du Gouverneur sur les zones de police et la tutelle ordinaire exercée par Région wallonne (service extérieur de Namur de la DGO5)

H. Remarque finale

Le présent rapport ne concerne que les missions régionales du Gouverneur. En effet, ce dernier exerçant également de nombreuses missions fédérales (qui figurent dans le rapport d'activité du SPF Intérieur), mais aussi des compétences en lien avec sa qualité d'organe provincial. Un rapport général reprenant l'ensemble des missions du Gouverneur est également réalisé afin de mieux rendre compte de la multiplicité mais aussi de la complémentarité des missions. Il existe donc des actions ou des missions rentrant dans ce cadre (en matière protocolaire et diplomatique par exemple), mais qui présentent des aspects transversaux tels, que de manière directe ou indirecte, des matières régionales sont aussi concernées et, partant, induisent une démarche du Gouverneur aux différents niveaux de pouvoir concernés.

I. Contacts (en 2013)

Le Gouverneur de la Province de Namur : Monsieur Denis MATHEN

Secrétariat régional du Gouverneur :

- Monsieur Christian HEBRANT, chef de cabinet
- Madame Claudine BARBIER, assistante-économiste
- Madame Françoise WARNIER, secrétaire
- Monsieur Arnaud BONMARIAGE, chauffeur

Agents provinciaux mis à disposition du Gouverneur, hors secrétariat régional :

- Madame Nadine SCHUEREMANS, chef de cabinet adjoint

Agents fédéraux intégrés au cabinet du Gouverneur, hors secrétariat régional :

- Madame Jennifer BOLANGER, secrétaire

Tél : 081/256.845 ou 847

E-mail : cabinet.gouverneur@province.namur.be

Commissaires d'Arrondissement :

- Madame Marie MUSELLE

Agents provinciaux mis à disposition de la Commissaire d'Arrondissement :

- Madame Marie-Lyne SAPIN, secrétaire
- Madame Marie-Thérèse BLANPAIN, secrétaire

Tél : 081/256.810 ou 817

E-mail : marie-lyne.sapin@province.namur.be ou marie-therese.blanpain@province.namur.be